

Garantie sur les pièces de rechange

Toutes pièces de rechange fournies par ClairiTech Innovations bénéficient d'une garantie de 1 an (12 mois). Cette garantie ne prend effet que lorsque ClairiTech a décrété la nécessité de devoir effectuer ce remplacement. La garantie ainsi définie ne couvre qu'un défaut dans le fonctionnement de ladite pièce et ne couvre pas les dommages consécutifs à une mauvaise utilisation ou une installation inappropriée.

Les pièces de rechange, qui ont été achetées mais non installées, peuvent nous être retournés et feront l'objet d'un remboursement au prix d'achat, le transport et frais divers exclu, et ce dans les 30 jours à compter de la date d'achat. Les frais d'expédition resteront à la charge du client.